



Concours de Body Painting de l'Éco-Salon 2012

Les Productions l'Envol du Grand Héron Bleu (PEGHB) sont un organisme à but non lucratif qui ont pour mission de faire connaître la faune et la flore du Lac Saint-Pierre. Pour réaliser cette mission PEGHB organisent différents événements et concours. Le présent concours se déroulera à l'intérieur d'un autre événement écologique, culturel et éducatif soit l'Éco-Salon du Lac Saint-Pierre qui se tiendra à la bâtisse industrielle de Trois-Rivières du **16 au 18 mars 2012**.

Description du concours :

Le concours s'adresse à tous les artistes de body painting membre de PEGHB, inscrits et présents le samedi 17 mars lors de l'Éco-Salon 2012. Les artistes intéressés doivent remplir le **contrat de participation** et verser un montant de **25.00\$** qui leur permettra de devenir membre de PEGHB (condition essentielle à votre participation). Par la suite, un autre montant de **25.00\$** doit être déboursé pour participer au concours soit un total de **50.00\$ payable à l'avance lors de votre inscription (par chèque ou mandat-poste)**. Les artistes devront peindre selon le thème « **Les oiseaux du Lac Saint-Pierre** ». La liste des espèces fauniques se retrouve sur le site de PEGHB au www.peghb.com sous l'onglet Lac Saint-Pierre. Des prix en argent totalisant **1 000.00\$** seront remis lors de l'événement. Ces prix seront attribués selon la **sélection de notre jury** composé de **madame Jennifer Malo** artiste d'art corporelle et clown ainsi que coordonnatrice du concours et présidente de JenM Design, de **madame Chantal Berthiaume** artiste peintre, bachelière en arts et mineure en histoire des arts et de **monsieur Marcel Binet**, bachelier en arts et en sciences, artiste peintre animalier et président de PEGHB. N.B : Les artistes doivent faire parvenir leur inscription **avant le 27 janvier 2012**.

Le concours se tiendra **samedi le 17 mars 2012 de 12h00 à 18h00**. Les artistes peuvent se présenter à la bâtisse industrielle **dès 10 heures**. La bâtisse industrielle est située au 1760 avenue Gilles Villeneuve, Trois-Rivières, G9A 5H3.

Horaire proposé : N.B. : Horaire pouvant être sujet à des changements sans préavis.

10h00 à 11h00 : Accueil et installation des artistes et modèles

11h30 : Période d'installation des outils de travail (vérification du jury)

12h00 : Début de la compétition

13h30 : Public invité à regarder le travail des artistes

18h00 : **Fin de la compétition**

Jury (maximum 5 minutes par artiste) et séance photos (à confirmer)

N.B. : La séance photos se déroulera en même temps que le jury (à confirmer).

19h30 : Défilé des modèles

20h00 : Remise des prix, valeur totale 1 000.00\$ offert par PEGHB et MEI Assainissement/Roy-Vézina Associés et **Tirage de deux paniers cadeaux en matériel d'artiste offerts par JenM Design d'une valeur de 250\$ chacun.**



Règlements généraux* **du concours de body painting de l'Éco-Salon 2012**

Tous les artistes sont tenus de prendre connaissance de tous les règlements généraux de la seule catégorie « médiums mixtes ». Tous les artistes et modèles devront **signer une décharge (Contrat de participation)**. Cette décharge est en rapport avec l'utilisation de toute prise de vue officielle sous toutes ses formes dans le cadre de l'Éco-Salon 2012. Les promoteurs de l'événement, la coordonnatrice du concours madame Jennifer Malo et le photographe attitré auront les droits exclusifs d'utilisation de ces dites prises de vue. Chaque artiste recevra une photo de sa séance gratuitement par courriel (à confirmer).

Les modèles **doivent être âgés d'au moins 18 ans**. Un seul modèle par artiste. Tous les artistes auront accès à une séance de photo à la fin du concours (à confirmer). Tous les appareils électroniques de communication sont interdits d'utilisation par l'artiste et son modèle lors de la compétition. Toute consultation ou discussion entre l'artiste et/ou le modèle doit rester dans le calme et le respect sans déranger les autres.

L'artiste doit aviser le directeur de la compétition ou un juge s'il doit s'absenter pendant la compétition. Le public pourra assister, à une distance limitée, à la compétition dès 13h30 afin de donner plus de discrétion aux modèles. Le public n'est pas autorisé à communiquer ou discuter avec les artistes lors de la compétition. Les promoteurs se réservent le droit d'expulser à tout moment tout artiste et/ou modèle et/ou assistant ayant un comportement indésirable : i.e. comportement nuisant au bon déroulement de la compétition.

Tout manquement majeur à l'un ou l'autre de ces règlements généraux et/ou exceptions peut conduire à une élimination et à une expulsion.

Toute décision des juges est sans appel.

La compétition a une durée maximale de **360 minutes (6hrs)**. Les artistes doivent respecter le thème « **Les oiseaux du Lac Saint-Pierre** ». La liste complète des espèces aviaires se retrouve sur le site web de PEGHB au www.peghb.com dans l'onglet Lac Saint-Pierre.

L'artiste doit soumettre sous forme écrite imprimée, en français ou en anglais, un texte d'au maximum 10 lignes décrivant son œuvre en rapport au thème et le lien de son art. De plus, il doit nous présenter son concept sous forme de dessin. Le texte et le dessin doivent être remis aux juges à leur demande avant le début de la compétition ou doit être mise à la vue des juges lors de la compétition afin de pouvoir les lire. Nous sommes conscients que le concept peut changer en cours de route mais les croquis et le texte sont obligatoire pour leur donner un aperçu du concept.



L'artiste peut s'installer à compter de 10h00. Il peut étaler ses palettes et contenants de couleurs, accessoires et outils. Il lui est permis de se faire aider pour cette préparation. L'artiste n'est pas autorisé à toucher ou manipuler ses éponges, pinceaux, spatules, autres instruments ou ses produits de maquillage de corps avant le début de la compétition. L'artiste doit respecter des normes d'hygiène et de propreté minimum : il doit s'assurer de se procurer suffisamment d'eau propre et de prévoir des seaux pour l'eau usée. Les pinceaux, éponges et accessoires seront inspectés par le jury lors de la préparation. Chaque poste de maquillage dispose d'une table, d'une poubelle, de deux chaises et d'une source d'électricité.

Le modèle est sans maquillage avant le début de la compétition et ce, sur toute la surface du corps. **La coiffure faisant partie du concept, elle doit être réalisée lors de la compétition.** Cache-sexe ou G-String ainsi que cache-mamelon obligatoire, seule une brassière peut être autorisée comme pièce de vêtement supplémentaire. Cependant, ce vêtement peut influencer la note du jury et il doit donc faire partie intégrante du maquillage.

La pose de faux cils, d'ongles, l'ajout des accessoires dans les cheveux est autorisé seulement au cours de la compétition. Chaque artiste a droit à un seul assistant durant le **premier 2 heures de la compétition** afin d'aider avec les cheveux, la pose d'ongles, les faux cils, les verres de contact, les accessoires, l'eau et l'espace de travail. L'assistant peut apporter à manger ou à boire et participer à la couche de fond seulement. **L'assistant n'a pas le droit d'aider au maquillage au niveau concept, technique, détails ou autres.**

Seulement les produits vendus sur le marché comme produits de maquillage de corps et fards de maquillage certifiés et présentés dans leur contenant original seront autorisés.

Il est autorisé d'utiliser des accessoires servant exclusivement à l'application des produits de maquillage : pinceaux, éponges, rouleaux éponges, spatules, bâtonnets de bois. De plus vous avez le droit d'utiliser des pièces de tissus à des fins de pochoirs, des pochoirs et le système d'aéroggraphie.

Il est autorisé d'utiliser les faux cils, faux ongles ainsi que la colle servant exclusivement à leur pose. Paillettes en poudre, en aérosol ou en gel. Accessoires dans les cheveux ne descendant pas plus bas que les épaules. Chapeaux ne descendant pas plus bas que les épaules. Chaussures pas plus hautes que la cheville.

Les accessoires tenus dans les mains ou autrement par le modèle sont autorisés. Toutefois, ils doivent être réalisés à l'intérieur de la compétition.

Effets spéciaux, pièces en latex, plumes et pierres sont autorisés. **Un masque recouvrant partiellement ou totalement le visage est exclu.**



Un minimum de 80% de la surface totale du corps du modèle doit être maquillé. La note est jugée sur 100% du corps du modèle.

Une note allant jusqu'à 15% pourrait être retranchée suite à un ou des manquements en rapport avec les règlements.

Notation

Règlements /installation/hygiène : 20%

Exécution et technique : 25%

Harmonie et composition : 25%

Thème et originalité : 20%

Accessoires et modèle : 10%

TOTAL : 100%

* N. B. : Des changements peuvent survenir.

Pour des renseignements supplémentaires, contactez la coordonnatrice Madame Jennifer Malo.



JenM Design –Jennifer Malo

503A, Saint-Régis

Saint-Isidore QC JOL 2A0

Bureau : 450-454-2626 / Cell : 514-916-0354

info@jenmdesign.com / www.jenmdesign.com



Contrat de Participation pour le Concours Body Painting de l'Éco-Salon 2012 (A)

En signant cette fiche, je confirme avoir pris connaissance des différents règlements de participation au concours de body painting de l'Éco-Salon, Édition 2012 et j'accepte en totalité ces règlements spécifiés dans le présent document.

Je confirme que mon modèle est âgé de **18 ans ou plus** et que j'accepterai sans conditions le choix effectué par le jury du concours pour l'attribution des prix.

Finalemment, je confirme que tous les renseignements donnés sont véridiques, et j'autorise les membres du comité organisateur du concours:

- a) À vérifier, si nécessaire, les renseignements fournis.
- b) À utiliser toutes prises de vues officielles sous toutes ses formes de mes œuvres à des fins de promotion. De plus, les promoteurs de l'événement, la coordonnatrice du concours et le photographe attitré auront les droits exclusifs d'utilisation de ces dites prises de vue. L'artiste, le modèle et l'assistant recevront une photo de la séance gratuitement par courriel (à confirmer).
- c) À publier mon nom et ma ville dans le feuillet des artistes ou sur le site Web de PEGHB pour l'Éco-Salon Édition 2012 et ce, **sans qu'aucune redevance de droits d'auteur me soit versée.**

J'inclus avec mon dossier d'inscription de l'artiste, un chèque ou mandat-poste, au nom de **PEGHB, d'une somme de cinquante dollars canadiens (50.00 \$)** pour être membre annuel (25.00\$) et être inscrit au concours (25.00\$), sachant que ce montant est **non-remboursable**. **Les frais de repas sont aussi non-remboursables.**

Date limite d'inscription le 27 janvier 2012.

Exemple de repas (pour le dîner : Ti-Coq ou pizza et pour le souper : spaghetti, incluant breuvage et dessert). Si désiré, ajouter les frais pour les repas au chèque ou mandat-poste.

	Repas	samedi	midi	PRIX par PERSONNE	NOMBRE de REPAS
				10.00\$	X 10.00\$
			souper	15.00\$	X 15.00\$

En tout temps, vous avez café et eau à volonté.

TOTAL :

En aucun cas, je ne pourrais tenir responsables PEGHB ou les membres du comité organisateur pour les bris, vols ou autres incidents pouvant survenir à mon matériel d'artiste ou tout autre matériel d'exposition.

Signature de l'artiste : _____ Date : _____

Signature du modèle : _____ Date : _____

Signature de l'assistant : _____ Date : _____



**Contrat de Participation pour le
Concours Body Painting de l'Éco-Salon 2012 (B)**

Nom de l'artiste : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Portable : _____ *Courriel : _____

Nom de l'assistant : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Portable : _____ *Courriel : _____

Nom du modèle : _____ **Age :** _____

Pseudonyme du modèle pour fin de publication ou pour les crédits photos : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Portable : _____ *Courriel : _____

*Important pour recevoir votre photo (à confirmer).

S.V.P. effectuer votre chèque ou mandat-poste de 50.00\$ à PEGHB. Membre annuel (obligatoire pour l'artiste) et inscription. N'oubliez pas d'ajouter le montant correspondant au repas (si désiré).

En signant ce contrat, je confirme que je suis inscrit et que je serai présent à l'Éco-Salon 2012. Je confirme aussi que mon modèle est âgé de 18 ans ou plus. Finalement, j'accepterai sans conditions le choix effectué par le jury du concours pour l'attribution des prix. En aucun cas, je ne pourrai tenir responsables PEGHB et tous ceux qui travaillent à l'organisation de ce concours s'il survenait des changements.

Signature de l'artiste : _____ Date : _____

Signature du modèle : _____ Date : _____

Signature de l'assistant: _____ Date : _____